

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0041330
MP-17239

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2947 Société : PTM-R

Actif Pensionnée Autre :

Nom & Prénom : IBALI ABDESSAID

Date de naissance : 22.09.1958

Adresse : BL 11 le 12 Dénia

Tél. : 0651612844 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17.01.2020

Nom et prénom du malade : IBALI ABDESSAID Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cervical brachialgie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEPOIX Le : 20.01.2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie ELZERI BERRECHIDI Nadja DR. EL GUERMAI tel: 0522 32 80 39	20/11/20	2763-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de protéses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة الدكتور أنيس البيطيل

Traumatologie - Orthopédie
Chirurgie prothétique
Arthroscopie
Chirurgie du sport



أمراض و جراحة العظام و المفاصل
جراحة تقويم المفاصل
الجراحة بالمنظار
الجراحة الرياضية

Dr. Aniss El Baitil
Dr. EL GUERRAMI Nadi
Pharmacie EZZAHRA
Tél: 0522 32 80 39

Cabinet Dr Aniss Elbaitil

Ordonnance

Date: 17/01/20

PPV

LOT

PER

DTBALI ABDESSAID

11 Arcoxid 120 mg x 7 = 840

28,80

pmis
= Arcoxid 90 mg x 7 = 630

14i

28/01
21 Vitanevril fort mg x 7 = 140
21P x 21i = 3



31 IPP 20 mg x 7 = 140

IPP®
Omeprazole 20 mg
Balle de 14 gélules
PPV: 53,00 DH
6 118000 190547

5300

91620

Arcoxia 120 mg
7 comprimés
P.P.V: 134,50 DH
Distribué par MSD Maroc

AMM 448/16DMP/21/NTD



6 118001 160068

Dr. ANISS EL BAITIL
Chirurgie
Réparatrice
K4 Bentlaoui

شارع محمد الخامس - زاوية زنقة يعقوب المنصور - عمران الصغير رقم 4 برشيد

Bd Mohammed 5 - Angle Rue Yaacoub Mansour - Imm Haj Ahmed Entrée B N° 4 Berrechid
aniss.elbaitil@gmail.com - Tel: 05 22 03 02 31